

#3<sup>ème</sup> trimestre 2022

## ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

Réalisation des micropieux des ouvrages de franchissement des tunnels SNCF, et déboisement des têtes du futur tunnel.

Les travaux se poursuivent également autour des cours d'eau du Saint-Antoine et de l'Arc, avec les opérations suivantes :

- Saint-Antoine :
  - Reprofilage du torrent (démolition des massifs en béton, enrochement des berges, bétonnage et pavage) ;
  - Pose du pont provisoire et raccordement à la voirie existante, raccordement des réseaux.
- Arc : Curage du cours d'eau.

## LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI DES RETOMBÉES DE POUSSIÈRES

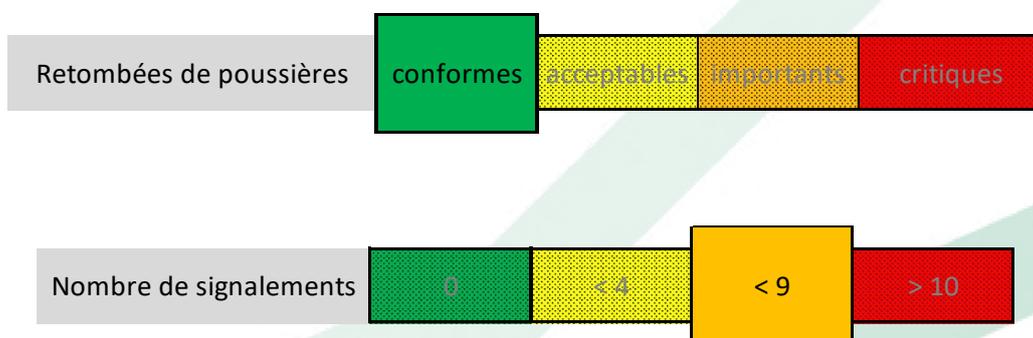


Méthode de mesure des retombées de poussières selon la norme NF X 43-014 : Suivi en continu par prélèvement sur jauges pendant une durée de 1 mois, analyse de la quantité de poussières collectées

#3<sup>ème</sup> trimestre 2022

## APPRECIATION GENERALE SUR LES EMISSIONS DE POUSSIÈRES

Aucun dépassement de la valeur seuil n'est observé sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.  
Néanmoins plusieurs signalements rapportés par des riverains.



## SYNTHESE DES MESURES

ANNEE 2022	Juillet-août 2022	Août-septembre 2022	Septembre-octobre 2022
Conformité des valeurs mesurées (% de valeurs sous la référence de 500 mg/m <sup>2</sup> .jour) (1)	100%	100%	100%
Nombre de signalements de riverains liés aux émissions de poussières	3	1	1

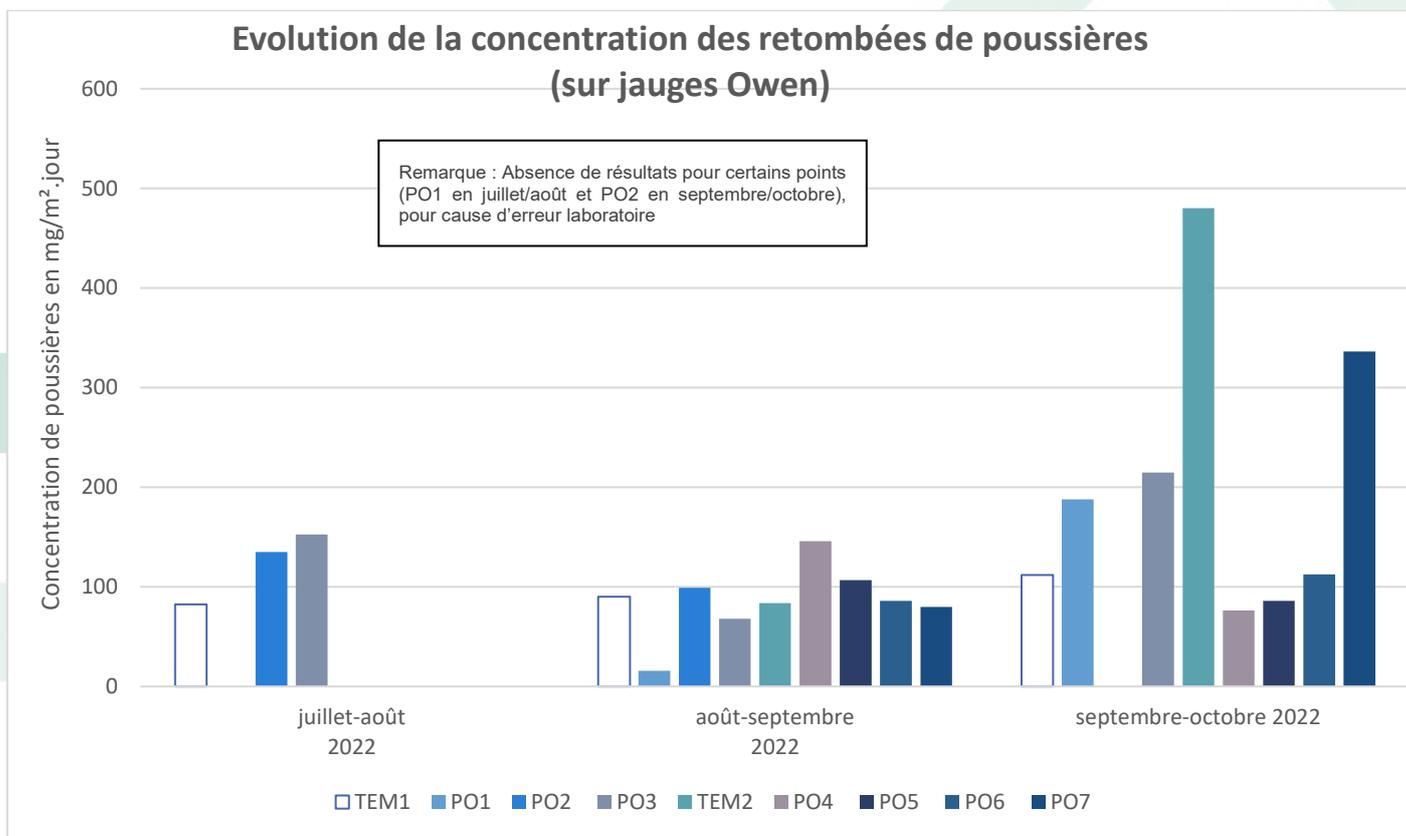
(1) 500 mg/m<sup>2</sup>.jour est le seuil applicable aux carrières classées à autorisation préfectorale au titre des ICPE et pris en référence pour les installations de TELT en l'absence de seuils réglementaires explicites sur les retombées de poussières. Il concerne les points de mesure implantés à proximité immédiate des premiers bâtiments accueillant des personnes sensibles (centre de soins, crèche, école) ou des premières habitations situées à moins de 1500 mètres des limites de propriétés de l'exploitation, sous les vents dominants.

Par simplification ce seuil est appliqué à tous les points surveillés hors point témoin de manière à évaluer l'impact du chantier.

Réglementairement les concentrations à évaluer doivent être exprimées en moyenne annuelle (moyenne des valeurs mesurées sur les 12 derniers mois).

## PLUS DANS LE DETAIL

Les niveaux d'empoussièrément observés au 3<sup>ème</sup> trimestre respectent la valeur objectif de 500 mg/m<sup>2</sup>/jour.



#3<sup>ème</sup> trimestre 2022

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAINS

Plusieurs signalements enregistrés sur le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Date	Description de la nuisance	Localisation de la nuisance	Sources du chantier à l'origine de la nuisance	Actions correctives
06/07/22	Emission de poussières	Pont St-Antoine	Circulation de camions sur la rampe d'accès provisoire au chantier	Renforcement de l'arrosage de la piste
19/07/22	Emission de poussières	Tunnel SNCF St-Antoine	Forage des micropieux	Renforcement de l'arrosage, bâchage de la tête de forage
20/07/22	Emission de poussières	Tunnel SNCF St-Antoine	Forage des micropieux	Ajout d'un brumisateur au niveau du poste de travail
11/08/22	Emissions de poussières en direction d'un cheptel	Plateforme SOCAMO	Arrosage insuffisant	Pas d'activité de chantier au niveau de cette zone, uniquement trafic VL peu intense (2 VL/j). Renforcement de l'arrosage.
18/10/22	Poussière générée le 16/10	Tunnel SNCF St-Antoine	Opérations de découpage de coffrages	Opération brève (30min)

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour remédier aux situations de gêne occasionnée par les émissions de poussières générées par le chantier.**